

La chronique historique

par Louis Blanchette

Embarquement pour Sainte-Félicité en 1909. 2^{ème} partie : Magasins généraux et goélettes disparus

Note : Cette chronique est la suite du texte paru au mois dernier.

La nature des marchandises

Le marchand Joseph-Léon Roy opérait un commerce de marchandises générales; ses commandes reflètent la variété des produits qu'il offrait en vente : produits alimentaires, produits de ferronnerie et de quincaillerie, outils, matériaux de construction et produits destinés à des besoins scolaires. À l'exception de commandes de chaussures, il est bon de souligner qu'aucune commande ne concernait l'achat de vêtements. Ou bien le marchand Roy ne vendait pas de vêtements ou bien il achetait cette marchandise ailleurs.

À titre d'illustration, voici une énumération partielle de produits livrés chez le marchand Joseph-Léon Roy au cours de l'année 1909 :

Produits alimentaires : trois caisses de tomates; deux poches de barley; un quart de sel fin; un sac de riz; un quart de sucre; six poches de cassonade Acadia; deux poches de gruau; vingt-cinq poches de fleur (farine) Buffalo; trois poches de pois; une poche de fève; une boîte de saindoux, trois quarts de biscuits.

Produits de quincaillerie et outillage : quatre boîtes de vitres; deux quarts de mastic; un rouleau de tôle galvanisée; trois rouleaux de broches galvanisée; cinq pompes; deux rouleaux de cordage; cinq rouleaux de papier goudron; deux quarts de clous, un paquet de piques; un paquet de pelles, une boîte de fer à repasser, un paquet de godendards, une boîte de haches, une boîte de ferronnerie.

De temps à autre, les livraisons comptaient une caisse de gin verte, une autre de gin rouge, une boîte de whisky, une boîte de brandy ou une jarre de tabac.

Conclusion

Cette analyse de documents anciens permet d'identifier la variété des marchandises commandées par un marchand général de Sainte-Félicité, au cours d'une année et ce, même si nous croyons que les connaissements étudiés ne représentent pas la totalité des commandes effectuées par ce marchand. Ces commandes prouvent, de façon évidente, que les principaux fournisseurs du marchand Roy se situaient en dehors de la région. Notons enfin que Joseph-Léon Roy n'était pas le seul marchand général du village de Sainte-Félicité au début des années 1900.

Au-delà de ces considérations, d'autres faits historiques viennent à notre mémoire. Comme on vient de le constater, le ravitaillement

316

QUEBEC, 10 juillet 1909

EMBARQUÉ en bon ordre et condition par J. H. LAROCHELLE, PIGHER & Cie, à bord de la Goélette maître dans le port de Québec, au Quai Parand # 4 et dont Mr. Castorjau est le commandant pour le présent voyage; les marchandises ci-dessous mentionnées, et marquées comme en marge, et consignées à Mr. J. L. Roy de Sainte-Félicité livrées au Port de SAVOIR :

Quantité	DESCRIPTION	Marques
1	Caisse Chaussures	40 J. L. R.
1	Balle Cuir	40 1/2 74 Ste Félicité

(L'acte de Dieu, des ennemis du Roi, le Feu et tous les Dangers et Accidents des Mers, Rivères et de la Navigation, de quelque nature et genre qu'ils soient, exceptés), lui ou eux payant le fret pour les dites marchandises, au taux de _____

En Foi de Quoi, le Commandant ou l'Intendant du dit vaisseau certifie les connaissements, tous de cette teneur et date; l'un desquels étant accompli, les autres se trouvent nuls.

Capitaine.

Par _____

en biens essentiels destinés aux villages situés le long des côtes du Saint-Laurent, se faisait au moyen d'un réseau de goélettes. Ce rappel historique permet également de constater qu'en matière d'équipements ou d'infrastructures de transport, les villages de la côte, au début du siècle dernier, connaissaient une activité économique tout à fait différente que celle qu'ils connaissent de nos jours. En effet, qui dit transport fluvial dit également présence d'un quai. C'était le cas pour le village de Sainte-Félicité, qui possédait des installations, aujourd'hui disparues. Il en était de même pour le village de Saint-Ulric, à l'ouest de Matane; son quai en forme de T n'existe plus également.

Symboles d'une époque révolue, les quais détruits le long de la côte et les goélettes disparues ne sont plus là pour témoigner de la vitalité économique des villages côtiers le long du Saint-Laurent. Disparus depuis plus de cinquante ans, les quais et les goélettes constituaient des équipements vitaux, indispensables à la vie économique, sociale et communautaire de ces villages. Ils servaient au transport des biens essentiels, mais aussi au transport des personnes, et à l'expédition de produits venant des villages mêmes : produits et animaux de ferme, et produits forestiers.

Remarque : Cet article est une version corrigée d'un texte que j'ai publié dans la revue Au pays de Matane (volume 83, no 1, avril 2007).



HISTO-GRAFF
enr.

Recherche et édition

Louis Blanchette

Auteur-éditeur

Spécialité : Histoire maritime

162, rue Saint-François
Sainte-Félicité (Québec) G0J 2K0

418 733-1371

blanchettelouis@globetrotter.net